

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 56 (1920)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

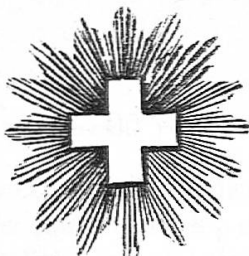
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LVI^{me} ANNÉE

N^o 4
Série B



LAUSANNE

24 janvier 1920

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — *Divers.* — TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS : *Réponse du correspondant de la S. P. V. à M. Pidoux.* — LA SITUATION ÉCONOMIQUE : *Comptes d'un instituteur pour 1919.* — PARTIE PRATIQUE : *Une expérience de self-government scolaire, XI.* — *Pour les petits : exercice d'observation : la châtaigne.* — *Dessin : degré supérieur : la channe.* — *Matériaux pour l'éducation morale et civique : Georges Clemenceau.* — *Page choisie : le lac de Zoug.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Retraite. — M. E. Aubert, instituteur à Villars-Ste-Croix, a pris sa retraite après trente-cinq années d'enseignement. Ses collègues du cercle, réunis à Ecublens, lui ont fait leurs adieux par l'organe de M. Pasche, et M. Gaillard lui a remis le diplôme de membre honoraire de la S. P. V. La population unanime du petit village s'est associée aux autorités scolaires et municipales et aux enfants pour lui exprimer sa reconnaissance et lui en donner de touchants témoignages. Nous souhaitons une heureuse retraite à notre collègue.

Enseignement ménager. — Le Conseil communal de Château-d'OEx a voté la création d'une école ménagère, qui sera obligatoire pour les jeunes filles de 15 à 16 ans.

Ainsi s'augmente peu à peu le nombre des écoles professionnelles dans notre canton, ce dont on ne saurait que se réjouir. Rappelons que le canton de Vaud possède actuellement, créées par les communes, mais subventionnées et surveillées par l'Etat et par la Confédération :

L'école d'horlogerie de la vallée de Joux, fondée en 1901 et comptant une cinquantaine d'élèves ;

L'école pour mécaniciens et mécaniciens-électriciens d'Yverdon (1903) avec une septantaine d'élèves ;

L'école de petite mécanique de Ste-Croix (1907) qui compte une trentaine d'élèves ;

L'école de céramique de Chavannes-Renens (1912) qui compte, sauf erreur, une vingtaine d'élèves ;

L'école des arts et métiers de Vevey (1913) qui comprend deux sections : peintres-décorateurs et étalagistes, avec une cinquantaine d'élèves ;

L'école de mécanique de Lausanne (1916) à laquelle on a adjoint en 1917 une section de l'industrie du bois et qui compte une centaine d'élèves ;

L'école de peinture sur porcelaine de Nyon (1916), 10-20 élèves.

Au total, nos diverses écoles professionnelles communales groupent près de 300 élèves.

Quant aux écoles ménagères, il en existe actuellement dans sept communes : Lausanne, Vevey, Nyon, Montreux, Renens, Romainmôtier et Château-d'OEx.

A. R.

L'exposition vaudoise de Travaux manuels d'élèves en 1920¹.

Sous les auspices du Département de l'Instruction publique, la Section vaudoise organise, pour le printemps 1920, une exposition de travaux manuels d'élèves des écoles du canton. Cette manifestation a pour but de faire connaître les efforts individuels des instituteurs et institutrices dans ce domaine et de grouper leurs moyens d'action. Elle éveillera beaucoup d'idées et sera un puissant levier de progrès, à condition que chacun s'efforce de fournir quelque chose, si peu que ce soit.

Tous les genres de travaux sont acceptés : découpages, collages, pliages, cartonnages, modelages, moulages, tissages, vannerie ; travaux en cordes, en ficelles, en fil de fer ; repoussage des métaux, martelage du cuivre, serrurerie, tournage, sculpture, menuiserie, objets artistiques ou usuels ; instruments de démonstration, de physique, de géographie, de physiologie ; collections de minéraux, de plantes, de bois, de métaux ; photographies de pépinières et jardins scolaires, enseignement ménager, etc.

Autant que possible, chaque objet sera accompagné d'une notice indiquant les titres des leçons auxquelles il a servi de base et du croquis ou plan né de la discussion sur le but à atteindre. Ceci afin de faire ressortir que l'avantage principal des travaux manuels est de provoquer des idées et de relier les diverses branches de nos programmes à la pratique directe de la vie.

Même sans installations spéciales, il est toujours possible de faire un peu de travail manuel.

Nous faisons donc un chaleureux appel en faveur de cette première exposition de prise de contact et prions ceux qui essaient, dans le courant de cet hiver, quelque chose dans ce domaine, de l'indiquer au comité de la Section vaudoise avant le mois de février 1920.

Pour la Section vaudoise du Travail manuel scolaire : LE COMITÉ.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

† **Paul Ochsenbein.** — Dimanche 4 janvier, une impressionnante cérémonie se déroulait dans le temple de Colombier, au milieu d'un concours extraordinairement nombreux de parents, d'amis, de collègues et de connaissances. On rendait les derniers honneurs à Paul Ochsenbein, ancien instituteur, enlevé brusquement en quelques jours par un mal subit à l'affection des siens, dans sa 39^e année.

Quoique Paul Ochsenbein ait quitté l'enseignement il y a bientôt quatre ans,

¹ Voir *Educateur* n° 39-40 du 4 octobre 1919, p. 489.

la place qu'il a occupée dans l'école et parmi ses collègues a été grande, aussi nous fait-elle un devoir de souligner dans ce journal, qui était resté le sien, ce qu'il fut comme instituteur et comme ami.

Après de sérieuses études à l'Ecole normale de Porrentruy et muni du brevet bernois, il suivit pendant un an l'Ecole normale cantonale de Neuchâtel et y obtint son diplôme d'instituteur.

Aimant profondément l'enfant, il avait un goût très prononcé pour sa vocation; après plusieurs remplacements, où ses qualités de pédagogue le firent remarquer, il fut appelé définitivement à la direction d'une classe au chef-lieu. Maître jovial, aimé de ses élèves, bienveillant mais ferme, esprit clairvoyant et pratique, il fut un excellent instituteur et surtout un vrai éducateur!

Aussi, lorsqu'en 1916, des circonstances de famille l'obligèrent à abandonner la carrière de l'enseignement pour seconder dans leurs occupations un frère et une mère vénérée, ce ne fut pas sans lutte et sans profonds regrets qu'il prit la décision de quitter son poste pour répondre à l'appel du devoir filial! Il regretta toujours l'école, à laquelle il continua du reste à s'intéresser en toute circonstance, preuve en est qu'il était dans son village vice-président de la Commission scolaire.

Collègue excellent, modeste et dévoué, il fit partie pendant plusieurs années du comité de la section de la S. P. du district de Neuchâtel, il en était devenu le vice-président et aurait été certainement appelé à en diriger les destinées s'il n'eut abandonné l'enseignement. Il fut aussi l'infatigable caissier des voyages d'études organisés par la S. P. Il a fonctionné aussi comme secrétaire de la Commission fédérale d'examen pédagogique des recrues.

Paul Ochsenbein, ami très vivement regretté, que ta famille éplorée, et particulièrement ta mère si tendrement chérie, reçoivent encore l'expression de notre vive et bien sincère sympathie! Nous garderons fidèlement ton souvenir dans nos cœurs.

H. L. G.

Neuchâtel. — *Direction des Ecoles primaires.* — Lundi matin, 5 janvier, le corps enseignant primaire de Neuchâtel-Serrières prenait officiellement et avec regret congé de M. le Docteur Félix Béguin, son Directeur pendant douze ans, nommé à la Direction de l'Ecole normale cantonale. Pendant sa direction, rappelons que M. Béguin, parmi ses multiples occupations, eut à procéder, entre autres, à la nouvelle répartition des classes primaires, par suite de la construction des collèges des Parcs et de la Maladière, à l'introduction de l'enseignement des sciences naturelles, à la création de classes spéciales pour arriérés et à l'organisation de la Caisse d'épargne scolaire et de l'assurance infantile, etc. Instituteurs et institutrices avaient plus particulièrement su apprécier chez leur Directeur son esprit large, bienveillant et impartial. Nous formons les vœux les meilleurs pour que M. Béguin rencontre dans son nouveau champ d'activité toute la satisfaction et tous les succès désirables.

Dans la même séance, M. le professeur Burnier, président de la Commission scolaire, présenta au corps enseignant le nouveau Directeur, M. le Docteur Antoine Borel, précédemment professeur de littérature et de langue française à l'Ecole normale. Nous souhaitons à M. le Directeur Borel une très sincère bien-

venue et tenons à l'assurer qu'il trouvera un corps enseignant prêt à collaborer avec lui au développement progressif des écoles de notre ville. H. L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Synode du district de Moutier. — Il a eu une première réunion le 10 janvier dernier, à Moutier. Le président, M. Gueisbuhler, instituteur à Souboz, a ouvert la séance par quelques paroles d'actualité qui auront réconforté bien des cœurs découragés. Si l'on veut que l'instituteur remplisse sa mission éducative, il ne faut plus qu'il soit constamment aux prises avec des soucis matériels.

M. Jabas, instituteur à Court, a présenté un rapport très documenté sur la Caisse d'assurance des instituteurs bernois. La revision des statuts en corrélation avec le projet de loi sur les traitements du corps enseignant aura pour but d'assainir la situation. Les instituteurs demandent que l'Etat verse, dès le 1^{er} janvier 1920, une prime totale égale au 5 % des traitements assurés pour la retraite.

M. Jules Juillerat, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, réclame du corps enseignant le retour à Pestalozzi et à l'enseignement concret. Il présente à l'assemblée la solution d'un grand nombre de problèmes d'arithmétique qui, difficiles au premier abord, se résolvent facilement par la méthode des graphiques.

Le président de l'assemblée, M. Gueisbuhler, rend compte de sa mission à l'assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois. Le secrétaire central, M. Graf, de Berne, introduit également les mêmes questions que M. Gueisbuhler. Il importe pour le corps enseignant de faire passer dans la loi sur les traitements soumise en janvier à une deuxième délibération du Grand Conseil les améliorations qui ont chance d'aboutir.

Voici les principales :

L'indemnité pour l'école d'ouvrages ne devrait faire partie du traitement principal que pour les institutrices du cours inférieur. Les institutrices des cours moyen et supérieur, ayant le même nombre d'heures que les instituteurs, ne seraient plus astreintes à donner les leçons de couture, celles-ci devant être réservées aux maitresses d'ouvrages.

A partir de la deuxième année d'enseignement, l'instituteur devrait recevoir douze augmentations annuelles de fr. 175 et l'institutrice douze augmentations de fr. 150 chacune. Nous avons déjà vu que la prime de l'Etat à la Caisse d'assurance qui est aujourd'hui inférieure au 2 % des traitements devrait être portée au 5 % dès le 1^{er} janvier 1920.

Le corps enseignant réclame aussi une indemnité de vie chère de fr. 600 par instituteur et par institutrice et de fr. 30 par enfant.

Le projet primitif fixait pour les communes 19 classes de traitement de fr. 700 à fr. 2500. Le Grand Conseil ayant abaissé à fr. 600 le minimum et créé ainsi 20 classes, n'y aurait-il pas lieu de diminuer de fr. 100 le maximum pour l'amener à fr. 2400 ? Ce serait venir au-devant des vœux des communes et rétablir les 19 classes primitives.

Le projet de loi élaboré par le conseiller d'Etat, M. Merz, a reçu l'approbation unanime du Grand Conseil à la fin de la délibération en première lecture ; il constitue un progrès énorme sur la législation actuelle. Il offre pour le corps enseignant des avantages tels que tous les instituteurs et toutes les institutrices

pourront travailler avec joie à le faire accepter par le peuple. Mais le succès nécessitera un effort intense, intelligent et bien organisé.

H. GOBAT.

DIVERS

Le choix d'une profession. — Le Secrétariat de l'Union suisse des arts et métiers nous prie de rappeler à nos lecteurs la brochure qu'il édite sous ce titre, destinée à donner aux parents, aux éducateurs et aux autorités tutélaires des règles simples, courtes, basées sur une connaissance approfondie de la grave question du choix d'une profession. Le prix de l'opuscule est de 30 centimes, et de 15 centimes par 10 exemplaires.

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

Réponse du correspondant de la S. P. V. à M. H. Pidoux.

Nous devons relever quelques points de la lettre de notre collègue H. Pidoux, parue dans le dernier numéro de l'*Educateur*.

Nous constatons tout d'abord que la grande majorité du corps enseignant vaudois ne semble point, heureusement, partager le manque de confiance en la Loi sur l'instruction publique dont parle notre collègue désabusé, puisque *toutes les sections* de notre association ont envoyé à Lausanne, le 14 décembre dernier, vingt délégués chargés précisément d'étudier la revision de la dite loi ; qu'au surplus, ces délégués, hommes de confiance de l'ensemble des instituteurs et institutrices vaudois, ne trouvent cette revision ni hâtive ni inopportune. Bien au contraire, ils sont persuadés que ce remaniement nécessaire constitue un des moyens les plus efficaces de dissiper le malaise dont nous souffrons, de réaliser les réformes attendues, d'améliorer la situation morale et matérielle des éducateurs de notre jeunesse.

L'assemblée des délégués du 2 novembre écoulé a décidé, à une grosse majorité, et après mûre délibération la non affiliation de la S. P. V. à la Ligue suisse des traitements fixes et, à notre avis, elle a agi sagement. Et ce ne sont pas de « misérables questions de parti » qui ont déterminé sa résolution, mais la conviction qu'en ce faisant elle travaillait au bien du pays, dont nous sommes les fidèles serviteurs, et défendait les véritables intérêts du corps enseignant.

Nous en arrivons à cette « machine lourde et cahotante » par quoi M. Pidoux entend la Société pédagogique vaudoise... Il est des gens qui aiment les voyages à toute allure, quitte à se rompre le cou avant d'arriver au point terminus. D'autres préfèrent la bonne vieille diligence, qui va moins vite, mais qui mène plus sûrement au but. M. Pidoux est apparemment des premiers ; nous sommes des seconds, bien qu'on nous ait, en automne 1917, aimablement prié de partager le siège peu confortable du postillon... Cette lourde machine de S. P. V. a franchi déjà, ne vous déplaise, de nombreuses étapes en dépit des obstacles dressés sur sa route et malgré les efforts de ceux qui, de tout temps, ont pris plaisir à mettre des bâtons dans les roues.

Nous sommes d'accord avec M. Pidoux quand il affirme que la S. P. V. est une société mal disciplinée. Mais, à qui la faute ? Est-ce faire preuve de discipline que de critiquer, par exemple, les décisions prises par l'assemblée des délé-

gués, porte-parole de la société elle-même? Et n'est-ce pas du parti pris, — de ce parti pris que M. Pidoux condamne si justement, — que de prétendre que la majorité des membres de notre association « sont des trembleurs et des trembleuses », ou que nous ne sommes pas plus forts qu'autrefois?

Nous ne prétendons point, d'ailleurs, qu'il n'y ait rien à améliorer dans l'organisation de la S. P. V. La preuve en est que le Comité central a lui-même préconisé une réforme, et qu'une commission de trois membres (MM. Tissot, Grec et Cornaz) a été chargée de la revision des statuts de notre société.

A. R.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE.

Comptes d'un instituteur pour 1919.

Au moment où notre société pédagogique est en train de discuter des futurs traitements du corps enseignant, Zadig, instituteur dans une petite ville vaudoise, croit utile de donner connaissance de ses comptes de l'année 1919. Rien ne parle comme les chiffres, surtout lorsqu'ils ont été pour ainsi dire vécus.

Nous sommes 7 en ménage, dont une jeune fille, nécessaire, par suite de circonstances spéciales, pour aider à la maîtresse de maison. J'ai un peu plus de 12 ans d'enseignement dans le canton de Vaud. Mon traitement total, y compris les augmentations communales et cantonales, et les allocations de vie chère, s'est élevé à 6152 fr. 50.

Voici maintenant le résumé de l'avoir :

1. Alimentation 3026 fr. 65 (environ la moitié du traitement.)	Lait (y compris farineux pr bébés)	807 90
	Légumes et fruits	308 20
	Pain (farine)	489 24
	Beurre	33 80
	Fromage	86 85
	Viande ($\frac{1}{3}$ graisses et huiles)	670 50
	Epicerie	296 56
	Sucre	132 80
	Oeufs	176 90
	Boissons	23 90
2. Vêtements ($\frac{1}{3}$ du traitement)		775 70
3. Chaussures		270 30
4. Blanchissage		210 30
5. Eclairage et chauffage ($\frac{1}{11}$ du traitement)		543 75
6. Instruction		43 25
7. Abonnements		43 08
8. Impôts		91 15
9. Sociétés (cotisations et frais de séances)		49 55
10. Mobilier et ustensiles		247 —
11. Ports et correspondance (timbres et papier à lettres)		80 70
12. Plaisirs (photographies et tabac)		21 85
13. Etrennes		127 50
14. Voyages		42 60
15. Collectes et crousille		98 10

16. Médecin et pharmacie	103 80
17. Service (salaire et frais de la bonne)	301 30
18. Hygiène	25 35
19. Loyer ($\frac{2}{15}$ du traitement)	800 —
20. Epargne (assurance et pension de retraite)	158 70
21. Imprévu	50 61
Total	<u>7111 24</u>

Fr. 7111.24 — 6152.50 = Déficit : fr. 958.74.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, et cependant je me permets d'ajouter quelques commentaires. A ceux qui pourraient croire que le chiffre de la viande est bien élevé, je ferai remarquer qu'il y a là-dedans la graisse et les huiles à friture, dans la proportion que l'on connaît. Donc, il reste pour la viande proprement dite, environ 450 fr. Si l'on compte sur prix moyen, pour l'année écoulée, à 6 fr. le kg., cela fait 75 kg. de viande pour l'année entière, ou encore 205 grammes par jour, à répartir entre 7 personnes !

La rubrique « instruction » comprend les conférences, les volumes achetés pour son développement personnel, etc. C'est un chiffre dérisoire pour un intellectuel, mais il a fallu rogner partout où cela devenait possible.

Il y a trop d'étrennes, me dira-t-on ! C'est peut-être vrai ! N'oublions pas que l'on peut être à la fois fils, frère, parrain, oncle plusieurs fois. Il y a aussi les cadeaux forcés : bonnemains aux facteurs, etc. etc.

Zadig connaît fort peu les voyages en train ou en automobile ! Son mot d'ordre, en 1919, a été : « Reste chez toi ! »

Les collecteurs d'œuvres diverses viennent souvent frapper à la porte de l'instituteur. Voyez la rubrique 15. Nous ne pouvons y rester indifférents !

Si les lecteurs impartiaux m'ont compris, ils pourront dire avec moi : « Ces chiffres-là n'ont rien d'extraordinaire ». Qu'eût été le déficit, si l'un des membres de la famille avait été sérieusement malade, et qu'il ait fallu pour lui un séjour dans un hôpital ou une clinique ! Combien de circonstances eussent pu encore aggraver la situation ! Et cependant ce déficit, il a fallu le combler. Il n'appartient pas à un article comme celui-ci d'expliquer comment.

Conclusion : Tâchons, malgré tout, d'accomplir notre devoir au plus près de notre conscience !

ZADIG.

PARTIE PRATIQUE

UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE (Suite)¹.

Le premier essai.

DÉCISIONS, RÈGLES, LOIS, CONSTITUTION.

Le maître qui laisse quelque initiative à ses élèves et qui sait tirer parti pour l'ordre et pour le travail des forces spontanées de l'âme enfantine, aura souvent l'occasion de consulter sa classe sur toutes sortes de questions que la vie scolaire pose à chaque instant : Peut-on terminer tel devoir pour le lendemain, ou

¹ Voir l'*Educateur* des 11 et 25 janvier, 22 février, 19 avril, 31 mai, 28 juin, 23 août, 18 octobre, 1^{er} et 29 novembre 1919.

convient-il d'en renvoyer une partie ? — Quel chant les enfants veulent-ils exécuter à un moment donné ? — Quel jour la classe préfère-t-elle avoir tel travail spécial de révision ? — Quel jeu choisir pour telle leçon de gymnastique ? — Les élèves désirent-ils que l'on répète tel exercice oralement avant de le faire par écrit ? — Etc., etc.

Tout cela n'est pas du *self-government* au sens traditionnel du mot, — si l'on peut parler déjà de tradition à propos d'une méthode d'éducation aussi récente et aussi discutée, — puisque ce terme implique presque nécessairement une certaine *organisation*, mais quant à l'esprit, c'est déjà de l'autonomie : c'en est en tout cas le commencement.

Tant que votre classe en restera là, ses décisions se prendront au jour le jour. Elles viseront des détails, des cas particuliers. Elles n'auront aucune portée générale, aucun caractère permanent. Vous aurez des décisions isolées, vous n'aurez ni règles ni lois.

Mais si vous décidez d'aller plus loin ; si vous cédez à vos élèves quelques-unes de ces prérogatives qui sont encore — en dépit de nos mœurs dites démocratiques et de notre enseignement soi-disant « conforme aux principes de la démocratie ¹ » — l'apanage exclusif du maître, si vous faites appel à vos disciples pour l'organisation des charges sociales et du travail en commun, vous en viendrez nécessairement à prendre des décisions qui n'auront plus, qui ne pourront plus avoir le caractère éphémère de celles dont nous venons de nous entretenir. Prenons un seul exemple. Votre classe a élu des « chefs », des « fonctionnaires », des « préposés » à différentes charges. Il s'agira de fixer la durée de leurs fonctions, de savoir s'ils seront rééligibles ou non. Ces questions devront être résolues. Et vous serez amenés non pas à les trancher dans chaque cas particulier — vous le ferez peut-être (et probablement) au début si vous laissez votre organisation autonome croître et se développer d'elle-même — mais une fois pour toutes, en réservant, cela va sans dire, les modifications éventuelles que l'expérience pourra vous dicter plus tard. Vous aboutirez alors peu à peu à des règles générales et permanentes, c'est-à-dire à des lois.

J'ai quitté la commune de Brenles avant que nous ayons éprouvé le besoin d'extraire de notre cahier de procès-verbaux, pour en composer un recueil, les règles adoptées par nos landsgemeindes. Il me paraît utile et même nécessaire de faire ce travail aujourd'hui, afin que l'on puisse se rendre compte de l'activité « législative » de la classe pendant une période de quinze mois. Il ne peut être question de publier ici tous nos procès-verbaux ; à supposer même que nous puissions le faire, les « lois » votées par les assemblées y seraient noyées dans une telle masse de détails que toute vue d'ensemble en deviendrait impossible.

Qu'il soit donc bien entendu que nous n'avons pas commencé par établir des règles ; nos lois sont sorties peu à peu et organiquement des nécessités mêmes de la vie sociale. Elles n'ont pas été posées *a priori* ; elles n'ont pas précédé les faits, les événements, les questions à résoudre : elles en ont été la conséquence et le résultat ; elles les ont suivis. Les unes datent de nos premiers mois de *self-government* ; d'autres, des derniers seulement. Dans quel ordre

¹ Art. 17 de la Constitution cantonale vaudoise du 1^{er} mars 1885.

vais-je vous les présenter ? Je pourrais les classer dans l'ordre chronologique, en allant des plus anciennes aux plus récentes. Ce plan aurait l'avantage de montrer dans quel ordre les questions à résoudre se sont posées à notre landsgemeinde et dans quel sens nous les avons tranchées. Si j'y renonce néanmoins, c'est qu'un tel plan n'en serait pas un : ce ne serait qu'un coq-à-l'âne. Aucune logique extérieure, apparente, n'y présiderait au groupement des faits. J'adopte donc l'ordre logique ; je donnerai cependant quelque satisfaction à la chronologie en faisant suivre chaque règle de la date à laquelle elle a été votée par les citoyens. Il sera par conséquent toujours possible à ceux que ce sujet intéresse de reconstituer ainsi le développement progressif de notre « législation ».

Certaines « règles », toutefois, ne figureront pas au tableau : ce sont celles qui ont été modifiées ou supprimées dans la suite et qui se rapportent à des faits que j'ai signalés dans de précédents articles : changements dans les fonctions électives (28 juin 1919), ou suppression du tribunal des chefs (1^{er} novembre). Notre relevé donnera donc l'état de la législation de l'école après un essai de quinze mois, soit au moment du départ de l'instituteur.

* * *

1. — Les élèves du degré moyen (9 à 12 ans) et du degré supérieur (12 à 16 ans) possèdent le droit de vote, à condition de faire partie de la classe depuis un mois au moins. (31 mai 1909.)

2. — L'assemblée générale des élèves et du maître (landsgemeinde) peut priver de leurs droits civiques ceux qui nuisent au travail commun ou au bon renom de l'école. (1^{er} juin 1909.)

3. — Les élèves du degré supérieur (12 à 16 ans) sont seuls éligibles aux charges publiques. Nul ne peut être élu avant d'avoir fait partie de la classe pendant au moins 6 mois. (31 mai 1909.)

4. — Dans la règle, les votations se font à main levée. Elles se font au scrutin secret, si un membre de l'assemblée le demande. (28 avril 1909.)

5. — Les élections ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, relative au second. (28 avril 1909.)

6. — L'assemblée générale élit les chefs suivants¹ :

a) Un chef de classe, remplaçant ou suppléant du maître. (28 avril 1909.)

b) Un chef du III^e degré (degré inférieur : enfants de 6 ou 7 à 9 ans ; ce « degré » n'était réuni à notre classe que pendant l'été). (28 avril 1909.)

c) Un inspecteur de la classe (chargé de l'ordre et de la propreté du local et du matériel scolaire). (1^{er} juin 1909.)

d) Un inspecteur de la place de jeux et des dépendances de l'école (chargé, comme le précédent, de la propreté et de l'ordre). Il choisit lui-même deux aides. (1^{er} juin 1909.)

e) Un préposé aux tableaux noirs. (28 avril 1909.)

f) Un préposé au chauffage de la salle d'école. (8 novembre 1909.)

g) Un préposé aux armoires et au matériel de dessin. (5 décembre 1909.)

h) Un chef des récréations. (6 mars 1910.)

7. — Les chefs sont élus pour 3 mois, sauf les préposés au chauffage et aux

¹ Pour les détails sur ces fonctions électives, voir notre article du 28 juin 1919.

tableaux noirs, qui sont élus pour un mois. (Au début, dès le 28 avril 1909, toutes les fonctions duraient un mois; ce n'est que le 6 mars 1910 que l'on décida de prolonger la durée de la plupart d'entre elles.)

8. — L'assemblée générale élit deux scrutateurs pour 6 mois. (28 avril 1909.)

9. — Les chefs et les scrutateurs sont rééligibles. (31 mai 1909.)

10. — Les chefs doivent présenter à chaque landsgemeinde un rapport écrit sur leur activité. (La décision première est du 2 juin 1909, mais le rapport était oral au début; on décida d'exiger le rapport écrit le 6 mars 1910 seulement.)

11. — Dans chaque landsgemeinde, l'assemblée examine la manière dont les chefs ont rempli leurs fonctions. (2 juin 1909.)

12. — Les citoyens rentreront chez eux de bonne heure le soir. Aucun d'eux ne devra rester dehors après les heures suivantes :

a) En novembre, décembre, janvier et février : 7 heures 30.

b) En mars, avril, septembre et octobre : 8 heures 30.

c) En mai, juin, juillet et août : 9 heures 30. (17 juin 1910.)

13. — Tout citoyen qui oublie un livre, un cahier, un travail à faire, une leçon à apprendre, etc., écrira trois temps d'un verbe dans son cahier d'orthographe (9 juin 1909.)

14. — Tout citoyen qui se tient mal en classe pour lire, écrire ou dessiner devra rester debout pendant 10 minutes dans une leçon orale. (9 juin 1909.)

15. — Tout citoyen qui trouble le travail par du bruit, qui laisse tomber un objet ou qui ferme bruyamment son pupitre, doit écrire un « livret » dans son cahier d'arithmétique. (9 janvier 1910.)

16. — Chaque samedi, une courte assemblée générale a lieu dans la seconde récréation. Elle fait l'office de tribunal et juge tous les cas qui lui sont dénoncés. Les élèves privés du droit de vote y assistent aussi, mais avec voix consultative seulement. (17 juin 1910.)

* * *

Et voilà ! Je n'ajoute rien pour la symétrie. Ce qui précède est évidemment très incomplet et cette énumération de règles n'a aucune prétention à servir de modèle de constitution. Son seul mérite est d'être réelle, vécue, adéquate aux faits et à la réalité.

(A suivre.)

ALBERT CHESSEX.

POUR LES PETITS

Exercice d'observation : la châtaigne.

Distribuer (ou faire apporter) à chaque enfant une châtaigne crue. La faire nommer. Quelle est sa couleur ? — *Marron* : c'est l'autre nom de la châtaigne ; le fruit a donné son nom à sa couleur. Est-il partout de la même couleur ? — Non, nous voyons des raies plus foncées et en dessous une grande tache plus claire, grisâtre. Quelle différence voyez-vous entre ces deux parties ? — La partie marron est très brillante ; la partie grisâtre ne brille pas, elle est mate. Essayons de faire rouler la châtaigne sur la table. Faisons rouler une bille en même temps. La bille roule beaucoup mieux. Pourquoi la châtaigne ne roule-t-elle pas aussi bien que la bille ? — C'est qu'elle n'est pas ronde comme la bille. Elle est aplatie

sur un ou sur deux côtés ; elle est pointue à un bout. Touchons la châtaigne. — Elle est lisse, dure. Frappons sur la table avec la châtaigne. Qu'entendons-nous ? — Un bruit assez fort. Pourquoi ? — Parce que la châtaigne est pleine. Avec un canif, enlever l'écorce du marron. Qu'est-ce que j'enlève ? — La peau de la châtaigne, l'écorce. La faire toucher. — Elle est dure, épaisse. A l'intérieur, elle est douce. Pourquoi ? — Elle est couverte de petits poils blancs, soyeux. Comparer pour la couleur et l'aspect, l'intérieur et l'extérieur de l'écorce.

Lorsque la peau est enlevée, grattons la châtaigne avec l'ongle ; qu'enlevons-nous ? — Une petite peau très fine. Que recouvre-t-elle ? — La chair de la châtaigne. La châtaigne épluchée, est-elle unie, lisse, comme la châtaigne dans son écorce ? — Non, elle est un peu ridée. Fendons-la ; comment est-elle au dedans ? — Dure, sèche, d'un blanc jaunâtre.

Que fait-on de la châtaigne ? La mange-t-on crue ? Distribuer (ou faire apporter) un marron bouilli. Comparer avec une châtaigne crue : aspect de l'écorce, dureté. Éplucher la châtaigne cuite. Qu'est devenue la chair ? — Plus molle ; la peau s'en détache facilement. Goûtons la châtaigne. — Elle est farineuse, un peu sucrée, d'un goût agréable.

Faire circuler un marron grillé, chaud, autant que possible. Ce marron a-t-il été cuit, comme le premier ? Faire sentir la bonne odeur des châtaignes grillées. (Portrait du marchand de marrons ; son installation.)

(D'après le *Journal des Instituteurs*.)

DESSIN

Degré supérieur.

Perspective.

La **channe** est, comme le coquemar, un précieux et intéressant témoin du passé. Sa forme, toujours gracieuse, varie passablement d'un endroit à l'autre ; ainsi celle que l'on trouve dans le canton du Valais (*fig. 3*) a la base plus arrondie, plus dégagée que la channe vaudoise (*fig. 5*). Il en est d'autres, très intéressantes aussi, dans les cantons de Berne, de Zurich et des Grisons.

Le dessin d'une channe est une application de nombreux cercles en perspective. Le maître en fera remarquer les déformations par un croquis semblable à celui de la *figure 4*, soit : « plus le cercle est éloigné de l'horizon, plus il paraît grand. »

Mise en place du dessin. — Tracer (*fig. 1*) l'axe X. Y, la ligne de terre L. T et la hauteur totale limitée par A. B. Déterminer ensuite la rencontre du col et de la panse C. D, la longueur du pied E. F et celle du col G. H ; puis étendre les largeurs de toutes ces parties et esquisser légèrement le profil. Les élèves regarderont très attentivement le modèle pour dessiner avec assez de précision les cercles en perspective ; voir *figure 2*. Il est utile, nécessaire même, de tracer le cercle complet afin d'éviter les erreurs toujours répétées par les élèves, soit le cercle trop aplati ou trop pointu.

Dans plus d'un cas les élèves ne verront pas le modèle de profil comme dans notre dessin. Ils devront donc faire attention de bien mettre à leur place

l'anse et le goulot ; l'un ou l'autre pouvant même être entièrement caché à leurs yeux.

Ombres. — Ce n'est pas chose très facile que de faire les ombres d'un pot d'étain ou de tout autre objet en métal à cause des nombreux reflets que l'on y voit.

Il faudra commencer par chercher très simplement la zone d'ombre principale que l'on indiquera par des hachures ou un frottis léger, et c'est par-dessus cette teinte égale que l'on reviendra faire des ombres plus fortes qui, par leur contraste avec les teintes claires, produiront les reflets ; ces derniers se trouvent en général assez près du bord de l'objet.

On peut aussi obtenir de jolis effets en employant un papier teinté sur lequel on indiquera les lumières à la craie.

G. PAYER.

MATÉRIAUX POUR L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

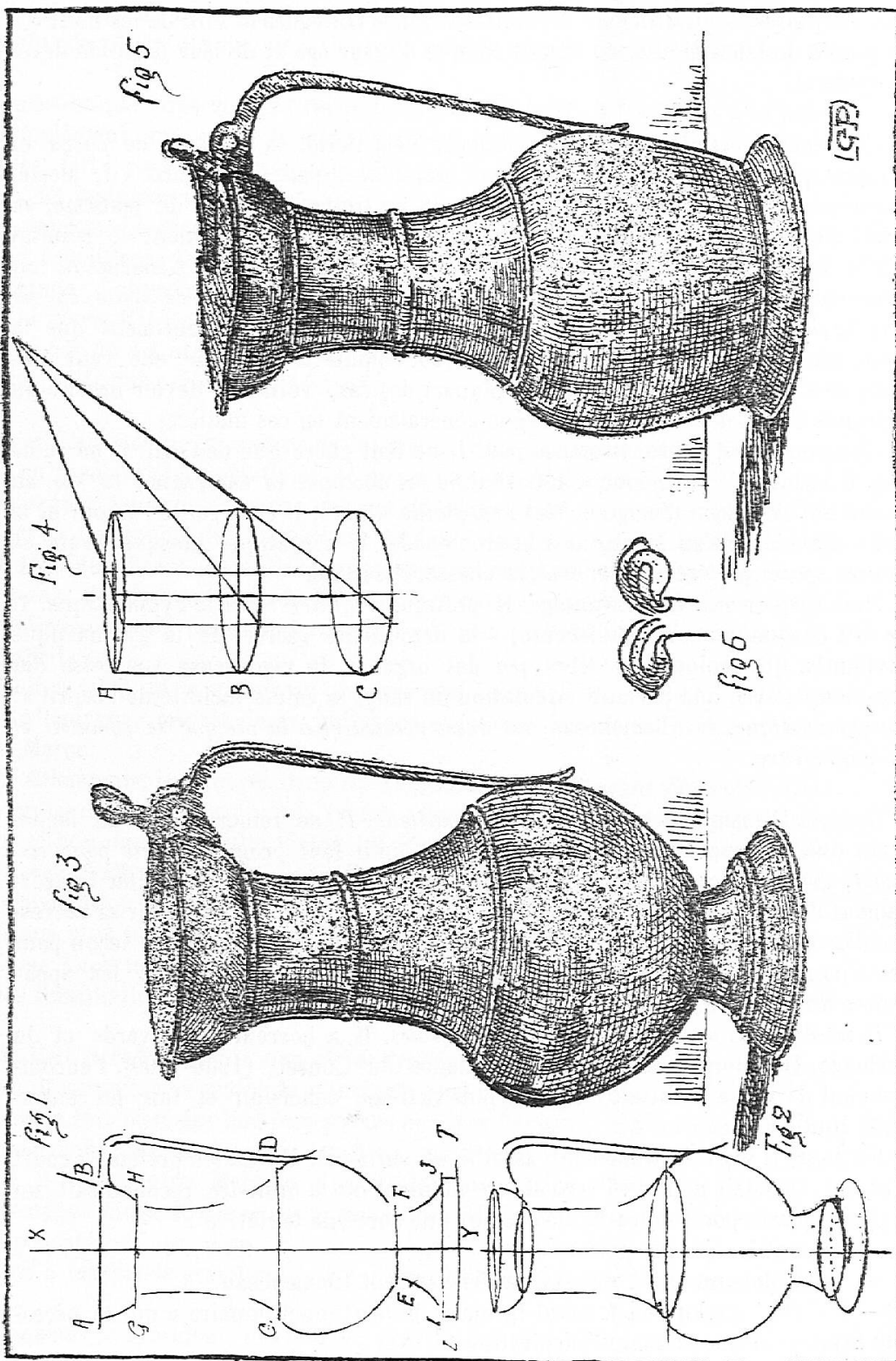
Georges Clemenceau.

I

Il est presque superflu de souligner la valeur des biographies comme instrument d'éducation morale. Des travaux récents — ceux de MM. Pierre Bovet et Lucien Cellérier entre autres — ont insisté sur la vanité de la morale qui reste théorique, qui s'en tient au précepte, qui se borne à prêcher. Ce qui a de la prise sur l'âme de l'enfant, c'est la morale en action. Les vertus que nous voulons éveiller, développer, fortifier en lui, il faut que nous les lui fassions admirer dans des actes, il faut qu'elles s'incarnent en des individus. M. Cellérier a mis en pleine lumière la puissante action éducatrice de l'idéal ; mais pour allumer le foyer de l'idéal dans le cœur des jeunes — et nous pensons ici aux belles études psychologiques de M. Bovet — il faut faire vivre devant eux des hommes qui aient du prestige à leurs yeux. Georges Clemenceau, le « Père la Victoire » est certainement l'un de ces hommes.

C'est avec une joie profonde que les braves gens, lassés de voir tant de faiseurs arriver au pinacle, ont enfin pu constater que dans les crises suprêmes, qui mettent en jeu l'existence même d'une nation et qui tendent, jusqu'à les rompre, les ressorts de l'énergie humaine, ce sont en définitive des hommes de caractère, des hommes remarquables par leur valeur *morale*, et non seulement par les dons de l'intelligence, qui occupent les premières places. Où donc étaient, en France, après quatre ans de guerre, les politiciens équilibristes, les jongleurs aussi pleins de talent que vides de scrupules ? A l'heure trouble où beaucoup désespèrent, qui va-t-on mettre à la tête du pays, qui à la tête des armées ? Foch et Clemenceau, c'est-à-dire deux hommes qui ont des principes, une foi, une conscience, et pour qui le bien n'est pas un vain mot. Nous pensons que de tels hommes sont de nature à exercer sur l'âme de l'enfant et de l'adolescent une influence tonique et salubre.

Nous ne ferons pas ici une biographie de Georges Clemenceau au sens précis du terme. Nous nous en tiendrons à tel fait, à tel trait de caractère, à telle anecdote, qui nous paraîtront propres à servir de matériaux pour l'éducation civique et morale. Ces matériaux, nous les livrerons *bruts*, sans explications ni



commentaires — inutiles ici — laissant à nos collègues le soin de les mettre à la portée de leurs élèves, en tenant compte de leur âge et de leur degré de développement.

II

Clemenceau est célèbre par la verdeur, l'élasticité, la vigueur de corps et d'esprit qu'il a conservées malgré son grand âge, par son regard vif, alerte, énergique, par sa pensée claire, par sa voix au timbre inaltéré de jeunesse, en dépit du poids des ans. Cette verte vieillesse n'est pas seulement le résultat d'une constitution solide et d'une excellente hérédité. *M. Clemenceau est demeuré jeune malgré son immense labeur, parce qu'il a observé toute sa vie une hygiène intelligente et rigoureuse.* Donner à l'enfant le sentiment que la santé n'est pas un effet du hasard, mais que, comme le bonheur, elle veut être conquise, qu'elle *peut* l'être dans la plupart des cas, voilà un devoir urgent en présence du fatalisme lâche qui règne généralement en ces matières.

Clemenceau est sobre. Il mange peu. Il ne boit guère que de l'eau. Il ne fume pas. Il se lève tôt et se couche tôt. Il aime les champs, la campagne, la vie au grand air. Vendéen d'origine, élevé en pleine nature, il en a gardé l'amour et le goût. Mais il ne s'en tient pas à la promenade. Il a pratiqué presque toute sa vie ses sports préférés : le cheval, la chasse, l'escrime.

Mais Clemenceau fait davantage. Il pratique *régulièrement* la gymnastique. Il en fait chaque jour une demi-heure, « la demi-heure sacrée de la gymnastique vivifiante, qui prolonge le libre jeu des organes, la vigoureuse souplesse des muscles et, avec une parfaite circulation du sang, la calme lucidité de l'esprit ». *La gymnastique, dit Clemenceau, est aussi nécessaire à la vie que le sommeil et la nourriture.*

III

Georges Clemenceau est un grand travailleur. Il ne remet jamais au lendemain une besogne urgente ni une décision qu'il faut prendre. *Il est ponctuel, exact, précis,* comme tous les grands travailleurs, qui ne peuvent éviter l'engorgement de leurs journées qu'à force de méthode. Il tient ou fait tenir sa correspondance très à jour. Il ne fait jamais attendre ses réponses. « Quelle leçon pour certains malappris négligents ou désordonnés, qui pensent se donner les apparences du génie en ne daignant jamais répondre ! »

Il est économe de son temps et de ses paroles. Il a horreur des bavards et du verbiage. Déjà lors de sa première présidence du Conseil (1906-1909), l'encombrement de sa vie le faisait exiger la plus extrême concision et fuir les entretiens inutiles.

Un jour, il était furieusement assailli et surmené. Un de ses préfets, à court d'argent, insistait pour être reçu et, au moment où le ministre reconduisait un visiteur, par la porte entre-bâillée faisait une suprême tentative :

— Un mot ! adjure le préfet.

— Soit ! Mais un seul ! riposte impérieusement Clemenceau.

— *Galette !* implore en tendant la main, le haut fonctionnaire à qui la nécessité avait valu une soudaine inspiration.

Alors, désarmé et divertí, le ministre le fit entrer et les deux hommes causèrent plus avant.

Une autre fois, un de ses amis les plus fidèles, de ceux que, en temps normal, il a le plus de plaisir à voir, vient dans son cabinet à une heure de grand branle-bas.

— Qu'est-ce que vous voulez ? lui jette-t-il, en lui tendant les doigts à la hâte.

— Simplement vous serrer la main, explique l'ami.

— C'est fait ! riposte Clemenceau brusque, mais affable dans sa brusquerie même... Et maintenant, filez !

Puis, sans même accompagner d'un sourire le visiteur, il se remet au travail.

Grand travailleur, Georges Clemenceau est un homme d'action. Lorsque, à force d'étude, d'observation, de délibération avec lui-même, il s'est fait une idée, il veut la vivre, il éprouve le besoin de la traduire en acte.

Il n'est pas de ces orateurs qui se grisent de paroles et qui se figurent avoir agi parce qu'ils ont parlé.

IV

Georges Clemenceau est maître de lui-même. Son tempérament est fougueux, mais il en garde la pleine maîtrise. *Il sait rester serein jusque dans les moments les plus graves.* Le voici dans son cabinet de ministre de la guerre pendant les hostilités : « Les soucis qui l'assaillent, le défilé des gens, les vagues de nouvelles qui déferlent du monde entier, l'apparition en coup de vent de ses ministres, généraux, de diplomates, le furtif surgissement de ses collaborateurs intimes, combinaisons qu'il poursuit à travers tout, rien n'altère son calme et sa lucidité d'esprit. »

De 1906 à 1909, M. Clemenceau fut premier ministre. En 1908, il dut tenir tête à l'Allemagne, enivrée de sa puissance et jalouse de voir la France prendre pied au Maroc.

Deux Allemands, incorporés dans la Légion étrangère, ayant déserté, l'Allemagne prétendit les soustraire à la justice française. La France avait incontestablement le bon droit pour elle. Selon les règles internationales, l'exigence allemande ne pouvait se soutenir. Si la France fléchissait dans une cause si juste, c'était l'abdication de sa souveraineté et de son indépendance.

Trois ans plus tôt, simple écrivain, n'ayant d'autre responsabilité que celle de ses articles, Clemenceau avait dit qu'un pays ne peut sans déchoir supporter certaines humiliations et que mieux vaut la bataille que la décrépitude et la honte.

Qu'allait-il faire ? Il se dit que si la France cède, il faudra céder toujours. Elle sera désormais à la merci de n'importe quel caprice.

Autour de lui, bien des hommes s'alarment. On l'avertit. On lui conseille un accommodement. Il sait, lui, que les deux déserteurs allemands ne sont qu'un prétexte. Il le démontre. Mais les plus résolus continuent à hocher la tête.

L'Allemagne menace. Clemenceau reste impassible et résolu, malgré l'effroyable responsabilité qui pèse sur lui. Alors l'ambassadeur d'Allemagne se détermine à frapper le grand coup, celui qui doit faire fléchir la France sur-le-champ.

— Monsieur le Président, dit-il avec gravité, si satisfaction complète n'était pas donnée à mon gouvernement, je me verrais contraint, d'ordre de Sa Majesté l'empereur, de demander mes passeports...

— Le rapide de Cologne part à neuf heures. Il en est sept, réplique, imperturbable, le président du Conseil après avoir consulté sa montre... Monsieur l'ambassadeur, si vous ne voulez pas manquer le train, il faut vous dépêcher !

L'effet était raté. L'ambassadeur partit sans demander ses passeports et la procédure française fut adoptée. La calme énergie de Clemenceau avait triomphé.

(A suivre.)

(D'après le livre de Georges Lecomte, *Clemenceau*.)

PAGE CHOISIE

Le lac de Zoug.

Ce lac de Zoug est admirable. Plus large et de teintes plus claires du côté de la plaine, il vient, en découpant ses rives, dormir au pied même du Rigi, dans un golfe encaissé, où ses eaux, vues en perspective plongeante, rayonnent d'un bleu si intense que le Léman seul, vu de l'Arvel ou des monts de Savoie, peut en offrir de semblable. Rives heureuses, où de terribles catastrophes ont plus d'une fois semé la terreur. A deux pas en arrière, s'étale la longue et sombre trainée des éboulements du Rossberg, et tout à côté le lac de Lowerz, caressant de ses vagues une île ombragée et ne se doutant pas que les menaces du Rossberg sont encore suspendues sur ses eaux. Plus loin, c'est Schwyz, à demi caché dans ses vergers, et pour couronner la perspective, les deux tours des Mythen et les neiges du Glärnisch. — E. RAMBERT, *Le Pilate et le Rigi*.

ANNONCES SPÉCIALES

MISE AU CONCOURS

PROGYMNASE MIXTE, NEUVEVILLE

Ensuite de démission honorable, la place de **maître de français, d'anglais, d'histoire et de géographie** dans les classes supérieures de cet établissement, est mise au concours.

Traitement initial, 4000 fr. avec augmentations de 200 fr. tous les trois ans jusqu'au maximum de 4600 fr.

• En outre, les allocations de renchérissement légales, sans diminution de la part de la commune.

En cas d'acceptation de la nouvelle loi sur les traitements, le traitement sera fixé conformément aux prescriptions de la dite loi.

La commission se réserve de faire une autre répartition des branches, suivant les circonstances.

Les inscriptions sont reçues par M. le docteur **Schläfli**, président de la commission, jusqu'au 20 février 1920.

ON CHERCHE INSTITUTEUR BREVETÉ

pour enseignement cours IV^{me} trimestre, deuxième classe Collège scientifique.
Offres à M. **H. Stierlin**, Directeur, Caux-Palace, **Caux**. P 161 M.

VAUD
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Collecte en faveur de la
„Solidarité“

Le Comité de la Solidarité nous avise que la collecte faite dans les écoles du canton de Vaud en faveur de son œuvre a produit la somme de fr. 10 500. Cette somme sera augmentée encore par l'appoint des Ecoles primaires de Lausanne qui apporteront leur obole au mois de février prochain, afin de ne pas gêner la collecte qui a été organisée à Noël en faveur des « cuisines scolaires ».

Le Comité de la « Solidarité » charge le Département de l'Instruction publique « d'exprimer aux maîtres et maitresses et par eux aux élèves, sa profonde reconnaissance pour ce beau témoignage d'intérêt et de générosité donné à son œuvre ». Nous le faisons avec grand plaisir.

Lausanne, le 12 janvier 1920.

Le chef du Département :
DUBUIS

Cours d'Ecriture Ronde et Gothique
avec directions pour maîtres et élèves

La partie allemande de cet ouvrage a paru en 21^{me} édition.

Prix d'un exemplaire fr. 1.50. Pour des classes rabais.

Dans les papeteries et chez Bollinger-Frey, Bâle



CH. DODILLE — RUE —
HALDIMAND 11

CHEMISES :—: COLS

Trousseaux complets
pour Messieurs.

Outils de Jardin



Meubles de Jardin

Ustensiles de cuisine
et de ménage.

FRANCILLON & C^{ie}
Place du Pont
Lausanne
— Maison fondée en 1722 —



Exactitude
Beauté
Solidité

ZENITH

La montre parfaite

Demandez catalogues illustrés par fabrique
des Montres Zenith au Locle, dép. F.



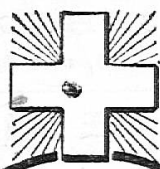
En vente chez les bons horlogers.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 5.



LAUSANNE, 31 janvier 1920.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 4 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



Outils de Jardin



Meubles de Jardin

Ustensiles de cuisine
et de ménage.

FRANCILLON & C^{ie}
Place du Pont
Lausanne
— Maison fondée en 1722 —



Exactitude
Beauté
Solidité

ZENITH

La montre parfaite

Demandez catalogues illustrés par fabrique
des Montres Zenith au Locle, dép. F.



En vente chez les bons horlogers.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 5.



LAUSANNE, 31 janvier 1920.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.
NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 4 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



ÉDITION J.-H. JEHEBER

GENÈVE — 20, rue du Marché.

LIVRES DE MARDEN

Les Miracles de la Pensée	Fr. 5.—
La Joie de vivre	„ 5.—
L'Influence de l'optimisme	„ 2.50
Le Succès par la volonté	„ 5.—
Le Corps et l'Esprit	„ 3.50
Fais bien ce que tu fais	„ 1.—
L'Employé exceptionnel	„ 3.—

LIVRES DE TRINE

Les Forces supérieures de l'intelligence et de l'esprit	Fr. 7.—
Ce que tout le monde cherche	„ 2.50
Le bien suprême	„ 2.50

Cours d'Écriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves

La partie allemande de cet ouvrage a paru en 21^{me} édition.

Prix d'un exemplaire fr. 1.50. Pour des classes rabais.

Dans les papeteries et chez Bollinger-Frey, Bâle

Mobilier scolaire hygiénique breveté

Jules Rappa

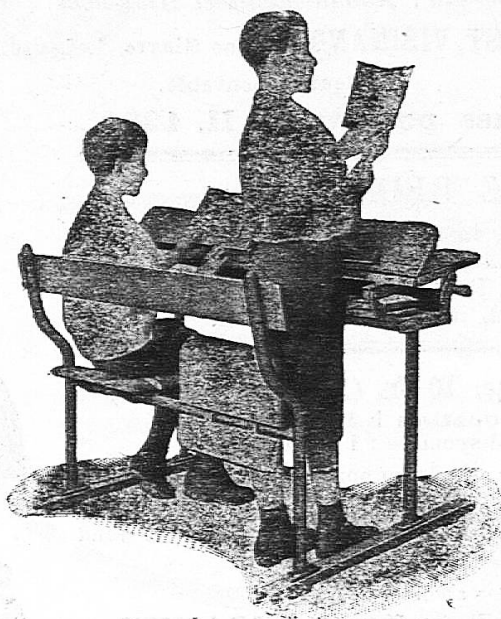
Ancienne maison A. Mauchain, GENÈVE

TABLEAUX

NOIRS

PORTE -

CARTES



Demandez

notre

prix-courant.

Les modèles
sont prêtés
gratuitement
pour être mis
à l'essai dans
les écoles.

A NOS ABONNÉS

Selon avis donné dans le numéro du 10 janvier, les abonnements non encore payés seront pris en remboursement. Afin d'éviter des frais inutiles, nous invitons nos fidèles abonnés à ne plus utiliser le chèque postal à partir du **7 février prochain**.

Le nombre des paiements déjà effectués est très réjouissant, et nous croyons pouvoir vous dire que l'existence de notre journal est assurée pour l'année en cours. Nous avons eu raison de ne point mettre en doute l'esprit corporatif de nos collègues : l'*Educateur* restera le lien vivant qui unit les institutrices et les instituteurs de la Suisse occidentale; les vaillants organisateurs du congrès de Neuchâtel peuvent être certains d'avance du succès moral de leur entreprise.

E^t VISINAND.

Société Pédagogique Vaudoise.

La cotisation de l'année 1920 sera prise en remboursement, par fr. 12, vers le 15 février. Les non abonnés à l'*Educateur* auront à payer en plus 50 cent. de cotisation à la Romande.

Le Comité.

Primes de „l'Educateur”

Les ouvrages offerts sous le titre « Etrennes de l'Educateur » ne seront plus expédiés dès aujourd'hui 31 janvier. Prière de ne plus nous adresser de commandes.

LA GERANCE.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. **J. Schachtelin**, Agent général, Grand Chêne 11, **Lausanne**.

LIBRAIRIES PAYOT & C^{IE}

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux

A. ROULIER

Lettres du Village

In-16. 4.50

Extraits de la Presse :

« L'auteur traite de sujets agricoles ou intéressant le paysan avec bonhomie et simplicité et il ne se refuse pas, à l'occasion, quelque petite excursion dans le domaine de la poésie. Aimable petit manuel de la « vie à la campagne ».
(*Journal de Genève.*)

Chantre aimé de notre vie rustique, M. Roulier, à un bon sens robuste joint une poésie délicate ; à un réalisme de bon aloi, une philosophie toute d'idéal.
(*L'Educateur.*)

Il y a dans ces croquis beaucoup de bonne humeur et une très fine observation de l'esprit pratique, un peu narquois et de la philosophie pleine de bon sens du campagnard vaudois ; il y a aussi d'excellents conseils dont chacun peut tirer parti.
(*La Suisse.*)

M. Roulier est non seulement un passionné de la culture de la terre, mais, poète à ses heures, il chante toute la nature en tant que poète. Prime-sautier, il a la vision drôle des choses et nous conte délicieusement de petites histoires, parfois un peu lestes. Observateur, il n'ignore pas ce qui se passe dans l'âme de son prochain et nous le révèle avec une bonhomie malicieuse ; et enfin, philosophe, il s'accommode parfaitement, tout comme l'agent de police son vieil ami, de la vie telle qu'elle lui est dévolue.

De tout cela, il en résulte que ses lettres sont loin d'être monotones et ont grand charme. Que le sujet porte sur la fenaison, la moisson ou la vendange avec la traditionnelle partie de cave, sur la revue des pompiers ou la société de chant, sur la fête des Brandons ou le jour du Jeûne, sur quelque dialogue entre animaux ou l'aube éveillant le village, sur le vieux régent prenant sa retraite ou sur la mère Poulet vendant ses volailles et sur bien d'autres événements encore, tout est traité avec justesse et vie. On sent que c'est là la réalité et le lecteur ne s'égara pas, mais au contraire sera tout aux joies et peines de l'homme des champs.

Le style est clair et net ; l'auteur ne craint pas les locutions vaudoises et sait les employer quand il le faut, ce qui donne de la saveur à sa langue, sans l'alourdir. Mais dieu ! que de citations ! et si, à telle page, la belle mémoire de M. Roulier fait défaut, sa plume, sans plus de façon, rime tout simplement et, nous devons le reconnaître, de manière alerte et jolie.

Et voilà ; « Lettres du village » est un livre bon à lire ; le lecteur ne peut qu'envier son auteur, qui paraît joyeux de son sort et ne peut être qu'heureux de vivre dans ce « pays de Vaud, si beau », ainsi que le dit la chanson.
(*Tribune de Lausanne.*)